

MAIRIE DE BERLAIMONT

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la pluie et la grêle

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 1er octobre 2024.

À BERLAIMONT

Le 30 septembre 2024

Le Maire,




Michel HANNECART